

TEMPO!

ACCUEIL DE LOISIRS
PÉRISCOLAIRE MUNICIPAL

NIVEAU
CE2/CM

BOURG ÉLÉMENTAIRE

PROGRAMME D'ACTIVITÉS

DU 6 JANVIER AU 18 AVRIL 2025 INCLUS

INSCRIPTIONS OUVERTES DU 4 DÉCEMBRE AU 18 DÉCEMBRE 2024

Riorges
LA VILLE NATURE

LES ACTIVITÉS PROPOSÉES DE 16H15 À 17H30

*Adhésion annuelle par enfant : 5€, 10€ ou 20€ selon le quotient familial,
pour une participation illimitée aux activités (sous réserve des places disponibles)*

LUNDI

TENNIS DE TABLE Du tennis sur une table ? Aussi appelé ping pong, ce sport se joue à deux ou à quatre lors de parties endiablées !

Atelier encadré par Frédéric Beroud du LNNT.



MARDI

ASTRONOMIE Au programme : alimentation de ton cahier d'astronomie à travers des dessins et des écrits. Échanges interactifs pour partager tes découvertes et créations. Observation du ciel au télescope pour voir la lune et d'autres objets célestes. *Atelier encadré par Anthony Harang de ACLV.*



JEUDI

JEUX DE RÔLES Invente ton personnage avec une histoire et des traits uniques et laisse-toi guider par le scénario d'aventure. Tu exploreras un monde immense et fantastique peuplé d'Elfes de magie, de dragons, de Gobelins et autres créatures légendaires. *Atelier encadré par Anthony Harang de ACLV.*



VENDREDI

BADMINTON Un jeu, un loisir mais aussi un sport. Le badminton permet de s'opposer individuellement ou collectivement selon des règles. Prend ta raquette, ton volant, et c'est parti ! *Atelier encadré par Marilyne Pereira de ACLV.*

Les activités sont conçues dans une logique de loisirs et de découvertes pour l'enfant. Il est préférable que celui-ci choisisse librement !

Pour des raisons d'équité et d'organisation :

- L'inscription vaut engagement sur toute la durée du cycle,
- L'ordre d'arrivée des demandes n'est pas pris en compte pour l'attribution des places,
- Aucune demande ne sera honorée en cours de cycle.

Toutes les activités sont susceptibles de se dérouler à l'extérieur de l'école avec déplacement à pied ou en car et peuvent être remplacées si une opportunité se présente (spectacles, visites, etc.).

AUTRES POSSIBILITÉS APRÈS LA CLASSE

ÉTUDES SURVEILLÉES DE 16H15 À 17H15

Service gratuit ouvert à tous.
Inscription auprès des enseignants.

GARDERIE PÉRISCOLAIRE DE 16H15 À 18H30

Service gratuit réservé aux enfants dont les deux parents justifient qu'ils travaillent ou ont des contraintes d'emploi du temps particulières.
Dérogation possible entre 17h15 et 17h30 si frère ou sœur en activité Tempo - contacter le service Enseignement.

S'INSCRIRE POUR L'ANNÉE 2024-2025

INSCRIPTION EN MAIRIE

Si votre enfant n'était pas inscrit pour la première période, une inscription préalable en mairie est nécessaire pour bénéficier de l'ensemble des services proposés. La sélection des activités Tempo se fait ensuite sur le Portail Famille, accessible depuis le site de la ville : www.riorges.fr.

Les personnes ne disposant pas d'un accès à internet peuvent se rendre au service Enseignement pour les inscriptions et pour la sélection des activités de chaque trimestre.

Pour rappel, Tempo fonctionne sur la base d'une adhésion annuelle de 5€, 10€ ou 20€ selon le quotient familial (20€ pour les non-Riorgéois). Les garderies et études sont, quant à elles, des services gratuits.

PIÈCES À APPORTER POUR L'INSCRIPTION

Attestation d'assurance en responsabilité civile scolaire et extrascolaire, carnet de santé de l'enfant, livret de famille, un justificatif de domicile, la fiche de renseignements et la fiche sanitaire.

Pour bénéficier du tarif selon le quotient familial, fournir soit : une attestation de quotient familial CAF ou votre dernier avis d'imposition ou un justificatif de toute autre ressource imposable. *Si vous avez déjà fait calculer votre quotient familial pour la restauration scolaire ou Loisiriorges, il n'est pas nécessaire d'effectuer à nouveau cette formalité.*



**FLASHEZ CE CODE POUR TÉLÉCHARGER
LA FICHE DE RENSEIGNEMENTS ET LA FICHE SANITAIRE.
CES DOCUMENTS PEUVENT AUSSI ÊTRE RETIRÉS EN MAIRIE,
ET SONT DISPONIBLES SUR LE PORTAIL FAMILLE.**

DU 4 AU 18 DÉCEMBRE, SÉLECTIONNEZ LES ACTIVITÉS EN LIGNE

Pour l'accueil périscolaire, **l'année est divisée en trois périodes**. Une sélection des activités est nécessaire pour chaque période, elle s'effectue sur le Portail Famille accessible depuis le site internet de la ville : www.riorges.fr. Choisir « Inscrire les enfants à de nouvelles activités », puis sélectionner « Centre de loisirs ».

La sélection des activités de la deuxième période (du 6 janvier au 18 avril) est ouverte du 4 au 18 décembre inclus. **La validation des choix sera consultable** sur le Portail Famille, dans la rubrique « Visualiser les activités de mes enfants », à partir du jeudi 19 décembre.



POUR TOUT RENSEIGNEMENT



SERVICE ENSEIGNEMENT

04 77 23 62 69 - service.enseignement@riorges.fr

SERVICE JEUNESSE

04 77 23 80 24 - service.jeunesse@riorges.fr

WWW.RIORGES.FR